



## Liste des Délibérations du 27<sup>ème</sup> Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du 11 Octobre 2022

Séance du 11 Août 2022	Membres en exercices : 14	Présents : 11	Votants : 13
------------------------	---------------------------	---------------	--------------

<b>Présents :</b>	M RAFFEGEAU Hugues, Maire, Mme BRUNARD Chrystèle, M FEVRIER Amaury, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, M MARGUERITTE Georges, Mme MITERNIQUE HERMANT Laetitia et M ROLLAND Yannick.
<b>Absent ayant donné procuration :</b>	M ALLAIN Jean-Charles à M FEVRIER Amaury et Mme PHILIPPE Sylvie à Mme MITERNIQUE HERMANT Laetitia.
<b>Absent excusé</b>	M ROUXEL Serge
<b>Secrétaire de séance :</b>	Mme Laetitia MITERNIQUE HERMANT, désignés à l'unanimité et conformément à l'article L. 211 C.G.C.T.

\*\*\*\*\*

### • DELIBERATION N°2022/048 – **DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 328 – 3 RUE DE L’AFF**

A l'unanimité (moins 1 abstention : J. LORANT), le conseil Municipal DECIDE d'acquérir le bien immobilier situé au 3 Rue de l'Aff, parcelle cadastrée AB 328 et d'une superficie de 93m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Jean-François MONNIER, dans le but d'étendre la surface actuelle du commerce et de développer son attractivité. Le prix d'achat et de vente est confirmé à 40 000,00€ et les frais de notaires seront à la charge de la commune.

### • DELIBERATION N°2022/049 – **DOMAINE ET PATRIMOINE : SUCCESSION EN DÉSHÉRENCE – INCORPORATION DES PARCELLES ZB 7 ET ZC 13 DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL**

A l'unanimité, le conseil municipal incorpore dans le patrimoine communal les parcelles suivantes :

- la parcelle cadastrée ZB 7 d'une superficie de 30m<sup>2</sup> située à Lirvouie avec une valeur vénale de 230,00€.
- la parcelle cadastrée ZC 13 d'une superficie de 10 040m<sup>2</sup> située aux Tertres avec une valeur vénale de 3 012,00€.

### • DELIBERATION N°2022/050 – **FINANCES PUBLIQUES : PROPOSITION D’ADMISSION EN NON-VALEUR ANNEE 2022**

A l'unanimité, le conseil municipal admet en non-valeur les créances communales dont le détail a été présenté pour un montant de 4 793,02€.

### • DELIBERATION N°2022/051 – **FINANCES PUBLIQUES : RÉPARTITION 2022 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2021 – APPROBATION DES FINANCEMENTS**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le financement proposé par la commission permanente du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine avec la subvention d'un montant de 1 094,00€ suite à des aménagements de sécurité avec l'acquisition d'un radar pédagogique en centre-bourg.

- **DELIBERATION N°2022/052 – ELUS : MANDAT SPÉCIAL POUR PARTICIPATION AUX CONGRES DES MAIRES NOVEMBRE 2022 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR LA COMMUNE**

*A l'unanimité*, le conseil Municipal **accepte** le **remboursement des frais occasionnés par la participation de Monsieur le Maire au Congrès des Maires du 22 au 24 novembre 2022** au titre des frais liés à l'exécution d'un mandat spécial, à savoir la prise en charge des frais d'hébergement, de repas et de transport.

- **DELIBERATION N°2022/053 – INTERCOMMUNALITE : VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ (VHBC) – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2021**

*A l'unanimité*, le conseil municipal **prend acte** du **rapport d'activités** de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour l'année **2021**.

- **DELIBERATION N°2022/054 – AFFAIRES GENERALES : CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

*A l'unanimité*, le conseil municipal **désigne Monsieur Yannick ROLLAND** comme **correspondant Incendie et Secours** pour la commune de Les Brulais.

- **DELIBERATION N°2022/055 – AFFAIRES GENERALES : LITIGE AVEC UNE EX-LOCATAIRE – DÉSIGNATION D'UN AVOCAT POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE**

*A l'unanimité*, le conseil municipal **demande** à son assureur **Groupama Loire Bretagne** de lui **désigner un avocat** pour la défense de ses intérêts dans le litige qui l'oppose à une ex-locatrice d'un logement communal.